

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

جامعة الجزائر 1

UNIVERSITE D'ALGER I

02 Rue Didouche Mourad. Alger

Numéro du NIF : 098416015118236

Réf : 245/UA1/SG/2025

جامعة الجزائر 1

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

جامعة الجزائر 1

2025/06/01

141

01 جوان 2025

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE
DE LA CONSULTATION N° 12/UA1/SG/2025

ACQUISITION DES PRODUITS CHIMIQUES ET PHARMACEUTIQUES AU PROFIT DE L'UNIVERSITÉ D'ALGER I

Lot 01 : Acquisition des réactifs métabolisme urinaire pour le laboratoire Tamayouz endocrinologie et métabolisme.

Lot 03 : Acquisition des réactifs sarcopénie pour le laboratoire Tamayouz endocrinologie et métabolisme.

Conformément à la loi n° 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et au décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public; L'université d'Alger I informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la consultation n° 12/UA1/SG/2025 ayant pour objet : ACQUISITION DES PRODUITS CHIMIQUES ET PHARMACEUTIQUES AU PROFIT DE L'UNIVERSITÉ D'ALGER I, composé de six (06) lots, lancé le 19/05/2025 pour un délai de onze (11) jours, Qu'à l'issue de l'ouverture des plis et évaluation des offres le 29/25/2025, la consultation est attribuée provisoirement pour comme précisé dans le tableau suivant :

N° Lot	Intitulé	Nom de l'entreprise/Soumissionnaire	Numéro d'identification fiscale(NIF)	Montant de l'offre en TTC	Critère de sélection
01	Acquisition des réactifs métabolisme urinaire pour le laboratoire Tamayouz endocrinologie et métabolisme.	SARL KDS	002316124235685	2 939 433.53	Offre unique
03	Acquisition des réactifs sarcopénie pour le laboratoire Tamayouz endocrinologie et métabolisme.	SARL KDS	002316124235685	2 061 634.54	Offre unique

Tout soumissionnaire contestant ce choix peut introduire un recours auprès du Secrétariat général de l'Université d'Alger I, dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de la première parution du présent avis d'attribution provisoire sur le site Web de l'Université d'Alger I, et ce, conformément à l'article 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et délégations de service public.

Les soumissionnaires non retenus désirant prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres financières peuvent se rapprocher du service contractant, au plus tard dans un délai de trois (03) jours à compter du premier jour de publication du présent avis.

السيد: الطاهر ميزاني